



DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

SPT PATRIMOINE
Conseil en gestion de patrimoine
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine
SARL au capital de 1000 €
Immatriculée au RCS TOULOUSE 900 798 240
Dont le siège social est sis 14 IMPASSE MOZART – 31140 AUCAMVILLE
06 51 42 12 36
contact@spt-patrimoine.fr
www.spt-patrimoine.fr

ACTIVITES REGLEMENTEES

SPT PATRIMOINE est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 21 006 532 (consultable sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

Conseil en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- Les conseils donnés en matière d'investissements financiers¹ sont fournis de manière **non-indépendante** et reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers ;
- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : ANCADE – KJD CAPITAL.

Courtage en assurance et en réassurance, catégorie b

- Courtier en assurance n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins ;
- Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler ou travaille :

Suravenir	Swiss-Life	Selencia	Murano
-----------	------------	----------	--------

¹ A l'exception des conseils portant sur la fourniture de services d'investissement et sur la réalisation d'opérations sur biens divers.

Abeille	Metlife	April	Apicil Life
Apicil Epargne	Nortia	One Life	UAFLife Patrimoine

- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : néant.

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI31012021000000079 délivrée par la CCI de Toulouse.
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeurs pour compte de tiers.

Informations sur la prise en compte des facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption...

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

A ce titre, acceptez-vous que les informations vous soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier (email) ?

☐ OUI

En cas de réponse positive, nous vous informons que nous pourrions vous communiquer ces informations au moyen de votre adresse mail à privilégier par le conseiller.

De même, acceptez-vous de recevoir des mails à caractère commercial ?

☐ OUI

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par PETIT Sandra, en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).



Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse sandra.petit@spt-patrimoine.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

Assurance professionnelle

Assurance en responsabilité civile professionnelle : MMA IARD, 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans cedex 9

Police n°118269166/232636.

Litige

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours ouvrables pour en accuser réception, puis de deux mois, à compter de son envoi, pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou <https://www.cmap.fr/consommateurs>

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent du territoire de l'État dans lequel le défendeur est domicilié.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : Autorité des Marchés Financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02.



Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR)– 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP).

*Je soussigné(e)
document d'entrée en relation.*

atteste avoir pris connaissance du présent

Fait à ,le

Signature du client